

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 11618

Numéro SIREN : 844 621 672

Nom ou dénomination : #NoComment

Ce dépôt a été enregistré le 21/01/2021 sous le numéro de dépôt 2761

#NoComment

Société par actions simplifiée
au capital de 10.000 euros
22-24, rue du Président Wilson
92300 LEVALLOIS PERRET

RCS Nanterre 844 621 672

PROCES VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 30 NOVEMBRE 2020

L'an deux-mille-vingt, le trente novembre, à neuf heures,

Les associés de la société #NoComment (la « **Société** ») se sont réunis en assemblée générale ordinaire (l'« **Assemblée** »), au siège social, sur convocation verbale du Président.

Il est précisé que dans le contexte sanitaire lié à l'épidémie de Covid-19, l'Assemblée s'est tenue par visioconférence, les membres de l'Assemblée ayant émargé la feuille de présence à distance par l'envoi au Président par email d'un scan de ladite feuille de présence signée par eux.

Madame Laura Salin préside la séance en sa qualité de Présidente de la Société. Monsieur Sylvain Hervé est nommé secrétaire de séance à l'unanimité par l'Assemblée.

Le cabinet Deloitte & Associés, commissaire aux comptes de la Société, valablement convoqué, est absent excusé.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par la Présidente, qui constate que les associés présents ou représentés possèdent 10.000 actions sur les 10.000 actions formant le capital social et ayant le droit de vote. En conséquence, l'Assemblée, réunissant ainsi la totalité des associés est régulièrement constituée et peut valablement délibérer quand bien même la convocation a eu lieu verbalement.

La Présidente met à la disposition des associés :

- La copie de la lettre de convocation du commissaire aux comptes ;
- La feuille de présence ;
- Un exemplaire des statuts de la Société.

Elle dépose également les documents suivants, qui vont être soumis à l'Assemblée :

- Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2020,
- Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce,
- Comptes annuels de la Société pour l'exercice clos le 30 juin 2020,
- Le texte des projets de résolutions.

La Présidente fait observer que la présente Assemblée a été convoquée conformément aux dispositions des statuts et déclare que les documents et renseignements prévus par lesdits statuts ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, depuis la

convocation de l'Assemblée. L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration. Il rappelle également qu'aucun rapport de gestion n'a à être établi, en conformité avec la réglementation applicable.

La Présidente rappelle ensuite que la présente Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 30 juin 2020,
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2020,
- Constatation des conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce,
- Décision à prendre en application de l'article L.225-248 du Code de commerce,
- Pouvoir pour les formalités,

Puis, elle donne lecture des rapports du commissaire aux comptes.

Personne ne demandant la parole, la Présidente met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

(Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 30 juin 2020)

L'Assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire aux comptes sur l'exercice clos le 30 juin 2020, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes de cet exercice, se traduisant par une perte nette comptable de (8.207) euros.

L'Assemblée approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

L'Assemblée confirme avoir été informée, conformément à l'article 223 quater du Code Général des Impôts, qu'aucune somme n'a été réintégrée dans les comptes de la société au titre des charges et dépenses exclues des charges déductibles pour l'exercice clos le 30 juin 2020.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

(Affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2020)

L'Assemblée, sur proposition de la Présidente, décide d'affecter la totalité de la perte nette de l'exercice clos le 30 juin 2020 qui s'élève à (8.207) euros en totalité au compte report à nouveau.

Afin de satisfaire aux dispositions de l'article 243 bis du code Général des Impôts, il est rappelé qu'aucun dividende n'a été versé depuis l'immatriculation de la Société.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

(Constatation des conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce)

L'Assemblée approuve le rapport spécial du commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ainsi que chacune des conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

(Décision à prendre en application de l'article L.225-248 du Code de commerce)

L'Assemblée, constatant que les capitaux propres au 30 juin 2020 sont devenus inférieurs à la moitié du capital social, décide qu'il n'y a pas lieu à la dissolution anticipée de la société en application des dispositions de l'article L.225-248 du Code de commerce.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION

(Pouvoirs pour formalités)

L'Assemblée confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie des présentes, à l'effet d'accomplir tous dépôts, formalités et publications nécessaires.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Il est enfin constaté l'absence d'incident technique au cours de l'Assemblée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la Présidente et le secrétaire de séance.

Madame Laura Salin



Monsieur Sylvain Hervé



#NoComment

Société par actions simplifiée
au capital de 10.000 euros
22-24, rue du Président Wilson
92300 LEVALLOIS PERRET

RCS Nanterre 844 621 672

FEUILLE DE PRESENCE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 30 NOVEMBRE 2020

Associés	Nombre d'actions	Mandataire	Signature
Laura Salin 6, rue des Portes Blanches 75018 PARIS	3.400		
AWE 22-24, rue du Président Wilson 92300 LEVALLOIS PERRET	6.600		
TOTAL	10.000		

La Présidente



#NoComment

Société par actions simplifiée
au capital de 10.000 euros
22-24, rue du Président Wilson
92300 LEVALLOIS PERRET

RCS Nanterre 844 621 672

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 30 NOVEMBRE 2020

(...)

DEUXIEME RESOLUTION

(Affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2020)

L'Assemblée, sur proposition de la Présidente, décide d'affecter la totalité de la perte nette de l'exercice clos le 30 juin 2020 qui s'élève à (8.207) euros en totalité au compte report à nouveau.

Afin de satisfaire aux dispositions de l'article 243 bis du code Général des Impôts, il est rappelé qu'aucun dividende n'a été versé depuis l'immatriculation de la Société.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

(...)

QUATRIEME RESOLUTION

(Décision à prendre en application de l'article L.225-248 du Code de commerce)

L'Assemblée, constatant que les capitaux propres au 30 juin 2020 sont devenus inférieurs à la moitié du capital social, décide qu'il n'y a pas lieu à la dissolution anticipée de la société en application des dispositions de l'article L.225-248 du Code de commerce.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

(...)

Pour copie certifiée conforme

La Présidente



POUVOIR

La soussignée Madame Laura Salin,

Agissant en qualité de Présidente de la société #NoComment, société par actions simplifiée au capital de 10.000 euros, ayant son siège social 22-24, rue du Président Wilson 92300 Levallois Perret, dont le numéro unique d'identification est RCS Nanterre 844 621 672,

Donne par ces présentes pouvoir à :

Julien BERTHEZENE, Avocat à la Cour, domicilié 24, rue de Surène à Paris (75008),

De moi et en mon nom, pour le compte de la société, faire tous dépôts, immatriculation, modifications et radiations au Registre du Commerce et des Sociétés compétent.

A cet effet :

Faire toutes déclarations, signer toutes pièces, payer et recevoir toutes sommes, donner bonnes et valables quittances, mainlevées et décharges, et généralement faire tout ce qui sera utile et nécessaire.

L'exécution de ce mandat vaudra décharge au mandataire.

Fait à Levallois Perret le 27 novembre 2020



Madame Laura Salin